

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)



EDITO

Chers lecteurs, chères lectrices,

Je crois profondément en la vertu du dialogue. Je pense ainsi que le grand débat national, organisé en réponse à la crise sociale, peut être utile.

J'en profite pour rappeler que notre système démocratique repose sur le débat. C'est ce que nous faisons au Sénat : débattre pour améliorer la loi et contrôler l'action du Gouvernement, toujours dans la perspective de servir le bien commun. Tout au long de l'année, les parlementaires sont à l'écoute des élus, à l'écoute de l'ensemble des citoyens sur le terrain; nos permanences sont ouvertes !

Je ne suis dupe de rien. Ni de la façon dont le débat a été imaginé, ni de la façon dont il est organisé. Il faut être prudent, vigilant et exigeant sur la suite que l'exécutif proposera de donner à cette consultation.

Vous pouvez compter sur le Sénat et les parlementaires pour y veiller.

Bonne lecture !

EN DIRECT DU SENAT

Démocratie de proximité

Consultation sur les 80km/h

Merci d'avoir répondu à la consultation que j'ai menée sur cette mesure des 80km/h.

J'ai pu transmettre vos conclusions au ministre : si la limite à 80km/h est compréhensible sur des routes de campagne sinueuses et dangereuses, quitte à l'abaisser, même, à 70km/h en cas de danger véritable ou de mauvais état, elle ne l'est pas sur des grands axes.

Vous êtes majoritairement favorables à la concertation départementale pour adapter la réduction des vitesses maximales aux réalités de chaque territoire et assurer pleinement la sécurité routière.

La prise de décision, on le voit bien, doit être décentralisée. J'ai invité le ministre à s'appuyer directement sur les acteurs de terrain, et notamment sur les élus locaux. Visionnez ici mon intervention.

Consultation sur la sécurité des ponts

Réforme de la justice : C'est une justice proche des citoyens,
à la disposition des citoyens qu'il faut préserver

Que dit la crise sociale ? « Nous voulons plus de proximité, plus de liens. »

Que fait cette réforme de la justice ? Elle éloigne la justice d'un citoyen qui souffre de cette déshumanisation progressive de la société.

Elle atteint à l'oralité des débats dans la mesure où le tribunal criminel départemental prendra en charge une partie des affaires traitées par les cours d'assises et ne sera pas composé d'un jury populaire tiré au sort.



De plus, il me semble que la spécialisation des tribunaux est un piège pour la justice de proximité et va renforcer le phénomène de métropolisation. Le Sénat avait veillé à ce que la nouvelle organisation de la première instance préserve le maillage territorial et la proximité de l'institution judiciaire, en s'assurant, par la mise en place de chambres détachées, qu'aucun site judiciaire ne serait fermé et en prévoyant un mécanisme d'encadrement de toute évolution de la carte judiciaire.

Nous avons rétabli, pour l'essentiel, le texte de première lecture.

Question écrite sur la multiplication d'actions violentes de militants « végans »

J'ai attiré l'attention de la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la violence de militants « végans » anti-viande et anti-élevage à l'encontre de boucheries-charcuteries, fromageries, abattoirs ou exploitations agricoles, source de réelles inquiétudes pour les professionnels de la filière agro-alimentaire. Les militants restent encore ultra-minoritaires, certes. Mais le phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur.

Entre 2017 et 2018, plus d'une centaine d'actions illégales ont eu lieu partout en France, et notamment en Mayenne, terre d'élevage par excellence. En juin 2018, une boucherie lavalloise a été victime d'intimidation, et mi-novembre, des activistes « végans » ont tourné des vidéos contre l'élevage intensif dans des exploitations. Les artisans, exploitants et éleveurs mayennais ne remettent aucunement en cause la nécessité de prendre en compte le bien-être animal.

Mais ils souffrent de cette méfiance qui s'installe, alors même que leurs activités, sont, elles, légales.

Ils sont sous pression et craignent de nouvelles intrusions de militants. Certains barricadent leurs exploitations, installent des caméras pour se protéger.

J'ai interrogé la ministre sur l'évolution possible du cadre législatif pour protéger concrètement les éleveurs.

Le Sénat à l'écoute du pays

Depuis la crise des gilets jaunes, de nombreux rapports et propositions de loi rédigés par les sénateurs inspirent le gouvernement. Deux exemples :

IMMIGRATION

Dans sa lettre aux Français, le Président de la République pose aux Français la question suivante : « Une fois nos obligations d'asile remplies, souhaitez-vous que nous puissions nous fixer des objectifs annuels définis par le Parlement ? » L'année dernière, le Sénat présentait ses propositions sur l'immigration...

Proposition du Sénat : Définir chaque année au parlement des objectifs chiffrés en matière de politique migratoire. Ces derniers doivent tenir compte des besoins et des capacités d'accueil du pays.

LA LOI NOTRe ET LA DÉCENTRALISATION

En Normandie, le Président de la République a été confronté au besoin de décentralisation porté par les élus locaux qui souhaitent ouvrir une nouvelle phase de décentralisation et de déconcentration. En 2018, le Sénat a adopté la proposition de loi relative à l'équilibre territorial et à la vitalité de la démocratie locale.



Propositions du Sénat :

Conforter le rôle des communes en :

- Consolidant les compétences communales et en donnant aux communes les moyens de l'exercice de ces compétences, et en allégeant le poids des normes sur les communes
- Facilitant l'exercice des mandats municipaux et le fonctionnement des institutions communales

Soutenir le développement des communes nouvelles en :

- Accordant une juste place à la représentation des communes fusionnées
- Articulant communes nouvelles et intercommunalités

Renouer avec l'esprit de la coopération intercommunale en :

- Associant davantage les communes et leurs élus au fonctionnement de l'intercommunalité.
- Faisant prévaloir les principes de subsidiarité et d'adaptation au terrain et simplifiant le paysage intercommunal.

Le rapport de la Cour des comptes présenté au Sénat

Comme chaque année, Didier Migaud, Premier président de la Cour des comptes, est venu nous présenter au Sénat le rapport de la Cour des comptes. En voici les grandes lignes :

I. DES DÉFICITS ENCORE TROP ÉLEVÉS EN 2018

La Cour indique que le déficit public devrait être égal à celui de 2017, soit 2,7 points de PIB en 2018. Elle a aussi noté l'absence de réduction du déficit structurel évalué à 2,3 points de PIB. Enfin, la dette publique française augmente et les prélèvements obligatoires sont au même niveau qu'en 2018.

II. LES PRÉVISIONS POUR 2019

La trajectoire des finances publiques a été lourdement affectée par les mesures prises en réponses aux « Gilets jaunes ». Les mesures d'urgences économiques et sociales, au coût évalué à environ 11 Md€, n'ont été compensées qu'en partie par des hausses de recettes et des baisses de dépenses et ont conduit le Gouvernement à porter sa prévision de déficit à 3,2 points de PIB.

La Cour des Comptes a donc qualifié la prévision d'un déficit public à 3,2 points de PIB en 2019 de « fragile ». Elle fait en outre le constat que la France est « désormais l'un des pays les plus endettés en Europe, après la Grèce, l'Italie, le Portugal et la Belgique » et qu'en cas de retournement de la conjoncture ou de situation de crise, l'Etat n'aurait que « peu de marges de manœuvres ».

Pour l'ensemble de ces raisons, la Cour attend du Gouvernement qu'il présente dès que possible des projets de lois de finances rectificatives pour l'Etat et la sécurité sociale, et qu'il actualise la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018.

LES COULISSES

Le débat, c'est tous les jours au Sénat !

Échanges au Sénat avec 50 étudiants de la fac de droit de Laval sur le fonctionnement du Sénat, de notre démocratie et bien sûr sur la crise sociale et politique. J'ai été heureux de transmettre aux jeunes la passion de notre engagement en politique avec ma collègue Elisabeth Doineau.



La baguette à l'UNESCO !

La baguette est emblématique de la France, au national comme à l'étranger, et bien ancrée dans chacun de nos territoires.

J'ai ainsi apporté mon soutien à la candidature de la baguette à l'Unesco, lancée par la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française au Sénat.

EN DIRECT DE LA MAYENNE



A l'inauguration des aménagements de Sainte-

Suzanne et Chammes, l'un des plus beaux villages de France et cité médiévale, pour saluer les actions des élus pour améliorer l'accueil des touristes

Lancement du projet "attractivité de La Mayenne"



Inauguration avec les élus locaux des travaux du cœur de village et des jeux pour les enfants de la commune de Courcé



Nos jeunes espoirs, membres du Club Pégase Mayenne lors de la Soirée des sportifs mayennais

www.guillaumechevrollier.fr



GUILLAUME CHEVROLLIER
Sénateur de la Mayenne (Pays de la Loire)

Au Sénat
15 rue de Vaugirard
75006 Paris
Tél : 01 42 34 43 41
g.chevrollier@senat.fr

En Mayenne
3 rue des Trois croix
53000 Laval
Tél : 02 43 65 60 98
permanence.chevrollier@gmail.com

Si vous souhaitez vous désinscrire, [cliquez ici](#)